ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 18/02/2025

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01) **DOSSIER N° 2500052** **RAPPORTEUR:** **Monsieur le Président Pascal J.U. DEVILLERS**

Titre de l'affaire Demande au juge des référés de prononcer la suspension de l'exécution de l'arrêté 2024/UPF – 32 du 3 décembre 2024 le suspendant de l'ensemble de ses activités, fonctions et responsabilités à l'université de la Polynésie française, ensemble la décision référencée PC/AG/n° 24/417 du même jour lui interdisant de poursuivre ses activités d'enseignement et de recherches, d'accéder aux locaux et au campus de l'université et de prendre contact sous aucune forme avec ses étudiants.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.. B..	SELARL TANG & DUBAU
Défendeur	UNIVERSITE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 12/02/2025

Le président du tribunal